Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20260928-D112-26-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 112.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 89
- **Présents :** 67
- **Votants :** 80 (13 procurations)
- **Suffrages exprimés :** 75 (66 pour, 9 contre et 5 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** Maëlle HEBIDI

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents
(Authon) BROUCHON Jean-Paul ; (Barret sur Méouge) LAGIER Bruno ; (Bayons) ANDRE Christine ; (Bellaffaire) BREBANT Béatrice ; (Chanousse) EMERIAU Boris ; (Clamensane) PLAZANET Charlotte ; (Entrepierres) SAIMBAULT Alexandra ; (Etoile St-Cyrice) JOUVE Sylvaine ; (Garde-Colombe) DURANCEAU Damien ; (Gigors) TERRIER Daniel ; (La Motte du Caire) MEYERE Patrick ; (La Piarre) REYNAUD Olivier ; (Laborel) MAOUI Renée ; (Lachau) MAGNUS Philippe ; (Laragne-Montéglin) BACHELARD COLOMB Nathalie ; (Laragne-Montéglin) BRUN Maurice ; (Laragne-Montéglin) CHAUVIN Joël ; (Laragne-Montéglin) QUEYREL Kevin ; (Laragne-Montéglin) TRUPHÈME Anne ; (Laragne-Montéglin) VANOORENBERGHE Laure ; (Lazer) MAOUI Serge ; (Le Caire) MAGNAN Jean-Michel ; (Le Poët) AILLAUD Gautier ; (L'Epine) PECH-RABASSE Martine ; (Melve) DAVID Jean-Louis ; (Méreuil) REYNAUD FREY Annick ; (Mison) GAY Robert ; (Monêtier-Allemont) MEVOLHON Henri ; (Montjay) MÂNE Gilles ; (Montrond) ROUMIEU Alain ; (Nibles) GAUTIER Anne ; (Nossage-et-Bénévent) ESPITALLIER Martial ; (Orpierre) CREMILLIEUX Gilles ; (Ribeyret) GUEYTE André ; (Rosans) TARDY Lionel ; (Sainte-Colombe) GERNEZ Eric ; (Saint-Geniez) CHABRAND Olivier ; (Saint-Pierre-Avez) ARMAND Florent ; (Saléon) LOMBARD Pascal ; (Salérans) DEGUILLAME Eric ; (Savournon) SCHERRER Laurent ; (Serres) ARLAUD Véronique ; (Serres) ARNAUD Thierry ; (Serres) ROUIT Daniel ; (Sigottier) DEPEYRE Jean ; (Sigoyer) HERNANDEZ Michel ; (Sisteron) ANGELVIN Alain ; (Sisteron) CLEMENT Jean-Louis ; (Sisteron) CODOUL Bernard ; (Sisteron) GIRARD BELHAOUES Djamila ; (Sisteron) HEBIDI Maëlle ; (Sisteron) JAFFRE Sylvain ; (Sisteron) LEROUGE Zoé ; (Sisteron) PELOUX Nicole ; (Sisteron) REYNIER Christine ; (Sisteron) TAIX Géraldine ; (Sisteron) TEMPLIER Jean-Pierre ; (Thèze) GARCIN Gérôme ; (Trescléoux) SCHÜLER Jean ; (Turriers) SIGAUD Jean-Yves ; (Upaix) MARTIN Florent ; (Val Buëch-Méouge) NICOLAS Gérard ; (Valavoire) MIRAN Hervé ; (Valernes) PIK Jean-Christophe ; (Vaumeilh) COLLOMBON Jean Marie ; (Ventavon) FAVIER Jean-Claude ; (Villebois-Les-Pins) ROUX Marianne

Sont excusés et donnent procuration
(Faucon du Caire) ZUNINO Robert - Procuration à SIGAUD Jean-Yves ; (Laragne-Montéglin) LESBROS Pierre - Procuration à CHAUVIN Joël ; (Mison) GAY Robert - Procuration à RICHAUD Marilyne ; (Montclus) DESREUMAUX Catherine - Procuration à DURANCEAU Damien ; (Saint-André-de-Rosans) LIOTARD Cécile - Procuration à LOMBARD Pascal ; (Sisteron) BURLE Céline - Procuration à CLEMENT Jean-Louis ; (Sisteron) GALLO Christian - Procuration à TEMPLIER Jean-Pierre ; (Sisteron) LAUGIER Nicolas - Procuration à CODOUL Bernard ; (Sisteron) PÉRARD Franck - Procuration à ANGELVIN Alain ; (Sisteron) SAROLI Laurent - Procuration à REYNIER Christine ; (Sisteron) SEBANI Stéphanie - Procuration à JAFFRE Sylvain ; (Val Buëch-Méouge) ALLIROL Béatrice - Procuration à NICOLAS Gérard ; (Val Buëch-Méouge) MOULLET Grégory - Procuration à DEGUILLAME Eric

Absents :
(Bellaffaire) CAVEING Bernard ; (Chanousse) MATHIEU Alain ; (Châteaufort) BERAUD Pascale ; (Entrepierres) ALPE Jean-Marc ; (Eourres) DE BRUYNE Nathalie ; (La Bâtie Montsaléon) GIROUD Mathilde ; (Laragne-Montéglin) RAUD Fabienne ; (Le Bersac) DROUILLARD Dominique ; (Moydans) DUFOUR Marie José ; (Sainte-Colombe) ROUX Jean-Pierre ; (Sisteron) CUCCHIETTI Benjamin ; (Sorbiers) RABASSE Yves ; (Valdoule) TENOUX Gérard ; (Vaumeilh) DOYONNAS Catherine

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délais de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20260928-D112-26-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

ORDRE DU JOUR : Convention d'adhésion et convention d'objectifs et de soutien financier relatives au SDEA du Conseil départemental des Hautes-Alpes

La loi relative aux libertés et responsabilités locales n° 20024-809 du 13 août 2004 confie aux Départements la compétence et l'obligation d'élaborer un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce document de référence et de planification stratégique définit les orientations politiques, les priorités d'action et l'organisation d'un service public sur le territoire pour plusieurs années.

La mise en place du SDEA 2024-2028 des Hautes-Alpes permet de soutenir les enseignements et pratiques artistiques en direction des associations et des collectivités.
Das ce cadre, le Conseil départemental des Hautes-Alpes abonde le fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) du Sisteronais Buëch à hauteur de 20 000 € annuels.

Une convention d'adhésion et une convention d'objectifs signées avec chaque collectivité, détaillent les orientations, les modalités de versement et le contrôle de la subvention versée.

La convention d'adhésion traduit les actions suivantes à conduire pour chacun des établissements conventionnés :

- respect des cadres législatifs et réglementaires ;
- reconnaissance des fonctions de direction ;
- présence de cursus pour les élèves ;
- qualité de l'enseignement ;
- développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- diversification des publics ;
- mise en œuvre d'actions relatives au développement durable.

La convention d'objectifs définit les engagements suivants, qui sont à atteindre entre 2026 et 2028 :

- poursuivre la qualification des enseignants (notamment par la Validation des Acquis de l'Expérience) ;
- poursuivre et améliorer dans la mesure du possible la conformité des locaux sur le site de Sisteron ;
- être présent aux réunions et dans les groupes de travail du SDEA (direction et enseignants) ;
- poursuivre le travail engagé sur l'accessibilité tarifaire (tarification sociale) ;
- valoriser l'engagement de la structure dans sa démarche de développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention d'adhésion et la convention d'objectifs relatives au SDEA des Hautes-Alpes ;
- autorise le président à signer ces conventions.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délais de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20260928-D112-26-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le : 02 OCT. 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délais de deux mois à compter de sa date de publication.